



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation de la profession d'aide médico-psychologique (AMP)

Question écrite n° 42271

Texte de la question

M. Guillaume Chiche appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque de reconnaissance et d'attractivité des professions du secteur médico-social et notamment des aides médico-psychologiques (AMP). M. le député a reçu au sein de sa permanence parlementaire une délégation représentant les aides médico-psychologiques (AMP) du centre hospitalier de Niort, qui l'a alerté une nouvelle fois sur leurs difficultés au quotidien et le manque de reconnaissance de la profession. Les revendications qui ont mené en octobre 2021 à une mobilisation nationale des AMP, et plus généralement des professionnels des métiers du soin et de l'accompagnement, sont restées lettre morte. Cela suscite l'incompréhension de ceux-ci au regard de leurs missions essentielles dans les hôpitaux et de leur profond engagement pour accompagner les publics vulnérables. Ces « oubliés de la santé » vivent une véritable injustice. Dans le cadre du Ségur de la santé, les nouvelles grilles salariales ont permis aux aides-soignantes et aides-soignants de passer en catégorie B alors que les AMP sont toujours en catégorie C, bien qu'ils exercent les mêmes tâches dans les services. Cette décision est d'autant plus difficile à comprendre que le diplôme d'État obtenu par la plupart des AMP aujourd'hui présente des modules communs à celui des aides-soignants. Au regard de leurs carrières et missions, il est évident que leur qualification doit relever de la catégorie B de la fonction publique. Il est également urgent de procéder à une revalorisation salariale de cette profession en souffrance. On doit désormais faire face à une pénurie de personnel. La dégradation de leurs conditions de travail engendre un manque de vocation et une fuite du personnel. Ce sont les citoyens qui vont en subir les conséquences dans les années à venir. C'est un véritable cri d'alarme d'un personnel épuisé, qui ne cesse de se battre pour préserver le système de santé et s'attache quotidiennement à accompagner et soigner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, des personnes exclues ou en difficulté sociales. Il lui demande donc ce que le Gouvernement prévoit pour améliorer la reconnaissance du métier d'AMP dans la fonction publique hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chiche](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42271

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7941

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)